

QUESTION :

AGO : 6ème résolution

Pouvez-vous me donner des éléments sur MASDAR Venture-Capital, c'est à dire qui en sont les actionnaires déjà au 1er niveau et si ce sont là aussi des sociétés assez peu parlantes ou connues, avoir des infos sur les actionnaires au 2ème -- voir 3ème niveau -- ?

REPONSE :

Vous trouverez sur le site de la société une présentation de Masdar. La société ne dispose d'aucune information sur les actionnaires de 2eme ou 3eme niveau.

QUESTION :

AGE : 14ème résolution

§1 : on y mentionne la souscription "soit en espèces, soit par compensation de créances". Pouvez-vous me donner des exemples significatifs et pratiques (pour ALEUP) de compensation de créances ? Je pense que la Direction a déjà quelques idées qui peuvent être mises en œuvre comme cela est fait et proposé dans les comptes pour arriver au report à nouveau de 0.

REPONSE :

En matière d'augmentation de capital en numéraire, le code de commerce prévoit deux modalités de libération le versement en espèce ou assimilés (chèques, virements) ou la compensation avec un créance sur la société. Il s'agit donc d'un rappel des dispositions légales sans a priori particulier du conseil d'administration.

QUESTION :

§2; on y mentionne aussi "l'émission de valeurs mobilières donnant accès ... plus de la moitié du capital de la Société".

Cela me semble envisagé pour la simplification, la détention ou la modification de l'organigramme des sociétés du Groupe. Pouvez-vous là aussi me donner des éléments sur les idées en cours ?

REPONSE :

A ce stade, le conseil d'administration n'envisage pas d'utilisation spécifique de cette faculté et n'a donc pas "d'idées en cours"

QUESTION :

AGE : 17ème résolution :

§3; on y mentionne "supprimer le DPS des actionnaires aux BSA et les réserver ...aux dirigeants mandataires...". Pourquoi une telle décision ?

REPONSE :

Il s'agit ici de permettre à la société de disposer d'un outil d'intéressement et de motivation des cadres dirigeants et favoriser le futur recrutement de cadres de haut niveau.

QUESTION :

§ 5; liste des bénéficiaires.

Je suis sûr que vous avez déjà bâti la composition de la liste des bénéficiaires (aux nouveaux entrants près). Pouvez-vous me donner cette composition ?

REPONSE :

A ce jour une telle liste n'existe pas, le conseil d'administration n'envisageant pas d'utilisation immédiate de cette faculté.